

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 8 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le huit du mois de juin, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Chantal PASSET, MM. Gilles GOLLIET, Stéphane DELÉAGE, Maires-Adjointes,

Mmes Nicole LAURIA, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Karim CHALABI, Grégory BAERT, Mmes Claire BARRIN, Élixa DE POORTER, M. Jean VULLIET, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mmes Nelly VEYRAT-DUREBEX, Amandine DUNAND, Maires-Adjointes, Mmes Christine RUFFON, Joëlle TIBURZIO, MM. Sébastien ATRUX-TALLAU, Benjamin DELOCHE, Frédéric VAILLANT, Mmes Graziella POURROY SOLARI, Gaëlle VERJUS, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux

Étaient absents : M. Pierre LESTAS, Maire-Adjoint
MM. Stéphane BESSON, Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 2 juin 2023
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 26

Secrétaire : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, Maire-Adjointe, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==00000==--

N° 2023/073 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – AVANCEMENTS DE GRADE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, M. le Maire propose au Conseil Municipal la création d'emplois et la modification de temps de travail de certains postes permettant des avancements de grade.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **CRÉE** les postes suivants :
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe - Catégorie C - à temps non complet 17h30 hebdomadaires (17.5/35).
 - 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe - Catégorie C - à temps complet 35h hebdomadaires (35/35).

.../...

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe - Catégorie C – à temps non complet 21h hebdomadaires (21/35)
- **SUPPRIME** le poste suivant :
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe - Catégorie C – à temps complet 35h hebdomadaires (35/35)
- **MODIFIE** le poste suivant :
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe – Catégorie C
T.N.C (Temps non complet) 33h (33/35) porté à un temps complet 35h (35/35°)
- **PRÉCISE** que ces modifications proposées au tableau des emplois seront effectives au 1^{er} juillet 2023.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 12 juin 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Michèle FAVRE D'ANNE

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 13 JUIN 2023 ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 13 JUIN 2023

THÔNES, le 13 JUIN 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

